Délibérations du 24 mai 2024

*La **C**ommission **F**ormation et **V**ie **U**niversitaire s'est tenue en présentiel.*

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **24 mai 2024, 09h15,** en salle du Conseil, bâtiment 1 (PDA)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice
Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 22

Étaient présent.es :
Collège A : Martine SEVILLE, Émilie VAYRE, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI
Collège B : Marie Karine LHOMME, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Myriam PANNARD
Collège BIATSS : Hervé BRUNI
Personnalités extérieures : Fleur GUY
Usagers/ères : Théotime ARNOULD, Alice PICCINALI, Antoine TRUPIANO REMILLE
Représenté.es : Marie DESPRES LONNET, Valérie HAAS, Martin BARNIER, Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Pascale COLLIOT, Sébastien GARCIA, Alais NALLET, Maxime THIMON
Invité.es : Alexia CORDINI, Mohamad ABO TARA, Jérôme DARMONT, Sébastien VALIN, Morgane GUIVARCH, Sylvie DADOMO
Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Stéphanie PATFOORT, Reza HADJIKHANI, Marielle PIERRON, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX

AVIS

Modifications de maquettes

04 – Avis : Modifications de maquettes

Sont présentées en CFVU des modifications des maquettes suivantes :

- ICOM : M2 MALIA
- UFR TT : M2 Urbanisme et Aménagement – Développement urbain et territorial
- UFR ASSP : M1 Science politique
- UFR LANGUES : BIDI LLCER Allemand-LLCER Anglais ; LLCER Anglais-LLCER Allemand

Les maquettes ci-dessus sont soumises au vote sans modifications à l'exception des éléments constitutifs de la majeure anglais dans les maquettes de l'UFR langues (les éléments surlignés en jaune et/ ou barrés sont retirés).

Les maquettes, exceptées les maquettes BIDI LLCER pour la partie Majeure anglais , sont soumises au vote.

Direction de la formation
Service des études
Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07
Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82
http://www.univ-lyon2.fr

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **22** Vote 02 – **Avis favorable**	Pour	Contre	Abst	NPPV
	20	**0**	**2**	**0**

Conventions

06 – Avis : Conventions

Sont présentées en CFVU pour avis les conventions suivantes :

06.01 : Convention de partenariat en vue de l'inscription « passerelle » dans divers parcours de la Faculté de Droit Julie-Victoire DAUBIÉ d'étudiants des CPGE du Lycée du Parc (Lyon)

Retrait de ladite convention – non soumise au vote.

06.02 : Convention d'application relative à la convention d'association IEP Lyon - Université Lyon 2 du 30 septembre 2015 Master mention « Economie sociale et solidaire », parcours Formation initiale et parcours Alternance (GOESS)

06.03 : Convention de partenariat tripartite avec le CNAM (Conservatoire National d'Arts et Métiers) : concerne la possibilité d'accueillir des élèves du CNAM de Bretagne du Pôle Sécurité Défense, inscrits à la formation « Analyste linguiste expert en géopolitique » au CNAM, dans la formation Master mention « Langues Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales », parcours type « Études arabes » de L'Université Lyon 2.

06.04 : Avenant de prolongation à la convention de partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Institut français d'Egypte, visant à modifier la durée définie dans l'article 7 de la convention de partenariat afin de prolonger ladite convention afin de garantir l'achèvement des études des étudiants inscrits à la rentrée 2023/2024.

06.05 : Convention de partenariat pédagogique avec CAP COMPETENCES ayant pour objet d'intégrer le plus efficacement possible les jeunes apprentis (de niveau Bac à Bac +5) dans le secteur bancaire avec l'obtention de diplômes universitaires conférant notamment le grade de Master de par la formation par apprentissage dans le domaine de la Banque-Assurance.

06.06 : Convention de partenariat pédagogique avec CAP COMPETENCES ayant pour objet d'intégrer le plus efficacement possible les jeunes apprentis (de niveau Bac à Bac +5) dans le secteur bancaire avec l'obtention de diplômes universitaires conférant notamment le grade de Master de par la formation par apprentissage dans le domaine de la Banque-Assurance. ECTS sur maquette de master et LP – validation sur l'année

06.07 : CONVENTION DE PARTENARIAT DE FORMATION en partenariat avec l'ESBanque décrivant l'offre de formation professionnelle qualifiante en alternance au profit du secteur bancaire, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, à savoir le MASTER 1 Monnaie Banque Finance Assurance (MBFA) parcours chargé d'affaires professionnel et Conseiller patrimonial

06.08 : CONVENTION DE PARTENARIAT DE FORMATION a pour objet de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance au profit du secteur bancaire, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, visant à la délivrance du diplôme national du Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance (MBFA) en alternance, parcours Conseiller de Clientèle de Professionnels et Gestion de patrimoine par l'Université Lumière Lyon 2, du certificat professionnel de Conseiller Clientèle de Professionnels (ci-après désigné le « CDPC CCPro » par l'ESBanque et du certificat professionnel de Conseiller Patrimonial en Agence (CDPC CPA) accrédité EFPA au niveau « Financial Advisor » par l'ESBanque.

06.09 : CONVENTION DE PARTENARIAT DE FORMATION en partenariat avec l'ESBanque a pour vocation d'accompagner l'ensemble des entreprises bancaires dans la formation de leurs collaborateurs, quel que soit leur métier, tout au long de leur vie professionnelle. Le recrutement de jeunes à potentiel, motivés par les métiers commerciaux du secteur bancaire et par une carrière évolutive, constitue aujourd'hui pour les entreprises bancaires un enjeu majeur.

06.10 : Accord de coopération double diplôme entre l'Université Lumière Lyon 2 et la Wenzao Ursuline University of Languages ayant pour objet la réalisation d'un parcours de formation pour 2 d'étudiants maximum par année universitaire et pour chaque université, en vue de délivrer un double diplôme dans le domaine des affaires internationales, des Commerces Internationaux et des Langues Appliquées.

06.11 : Convention CLES FLE Lyon 2 / Rectorat – 2023- 2024 1 avenant à la convention de partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 et le Rectorat de l'académie de Lyon ayant pour objet la répartition des nouvelles modalités financières de prise en charge par le Rectorat et les candidats du passage du CLES FLE.

06.12 : Convention d'enseignement inter-établissement pour l'année universitaire 2023-2024 avec l'UCBL définissant le service statutaire d'enseignement à Lyon 1 pour l'année universitaire 2023-2024, du 11 au 15 décembre 2023, dans le cadre de la licence STS pour les UE transversales.

06.13 : Convention de partenariat région académique avec le Lycée Claude-Louis Berthollet (Annecy), ayant pour objet la mise en œuvre du partenariat établi entre l'Université Lumière Lyon 2 et le lycée Claude-Louis BERTHOLLET afin de permettre aux élèves du lycée en situation d'échec aux concours, ou en cas d'annulation/transformation le cas échéant, de pouvoir, au choix, intégrer une année de Licence A/L – Littéraire Option cinéma à l'Université Lumière Lyon 2).

L'ensemble des conventions, exceptée la 06.01, sont soumises au vote.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **22** Vote 04 – **Avis favorable**	**20**	**0**	**2**	**0**

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Lyon, le DATE

Marie-Karine LHOMMÉ
Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

Direction de la formation
Service des études
Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07
Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82
http://www.univ-lyon2.fr